

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ADM-101-1

Par la présente, les citoyens sont informés que le mardi, le 19 mai 2026 à 19h, le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO ADM-101-1 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 21 avril 2026.

Le règlement est prévu pour adoption lors de la séance du 19 mai 2026.

Le projet de règlement tel que déposé peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur ou sur le site internet dans la section des *Règlements municipaux*.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 5^e jour du mois de mai 2026.

Je, soussignée, Daniel Prince certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 20 juin 2025.



Daniel Prince
Greffier-trésorier par intérim